

APPEL À CANDIDATURE N° **013-2026** /AC/MINJEC/CAB DU **28 MAI 2026**
POUR LA SELECTION, L'INCUBATION EN LIGNE ET LE FINANCEMENT DE VINGT-CINQ (25) PROJETS DE CREATION DE COOPERATIVES PORTES PAR LES JEUNES DANS LE DOMAINE DE LA FABRICATION DU MATERIEL SPORTIF. –

I. DU CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la dynamique de contribution à la transformation structurelle de l'économie nationale, en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, à travers le développement de la filière textile-confection-cuir et du capital humain, ainsi que la promotion de l'emploi et de l'insertion socioéconomique des jeunes, les Pouvoirs Publics ont bien voulu mettre en place au sein du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC), une structure opérationnelle dénommée **Projet d'Insertion Socio-économique des Jeunes par la création des microentreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMA5)**. Ladite Structure a à charge l'encadrement et l'accompagnement des jeunes dans la création des microentreprises de fabrication du matériel sportif.

A cet effet, dans le cadre de la mise en œuvre des missions qui sont dévolues au PIFMA5, conformément à l'Arrêté n°039/CAB/PM du 12 juin 2024, le MINJEC entend offrir un accompagnement aux groupes de jeunes porteurs d'une idée de projet, sous la forme d'un parcours d'incubation, en vue de la maturation desdites idées de projets et de la mise en place de coopératives y afférentes. D'où le lancement du présent Appel à Candidature visant la sélection de deux cent huit (208) jeunes regroupés en vingt-cinq (25) projets de création de coopératives, dans le domaine de la fabrication des maillots, survêtements, filets, ballons, trophées et des gadgets sportifs, aux fins de leur insertion économique.

II. DE L'OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le présent Appel à Candidature a pour objet la sélection, l'incubation en ligne et le financement de vingt-cinq (25) projets de création de coopératives portés par les jeunes, dans le domaine de la fabrication du matériel sportif.

III. DES CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

Peuvent faire acte de candidature, les jeunes porteurs d'idées de projets, constitués en groupes, remplissant des conditions générales et spécifiques.

A. Conditions générales

Les candidats devront remplir les conditions générales ci-après :

- être de nationalité camerounaise ;

- être âgé de 18 ans au moins et 35 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers ;
- être inscrit à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) ;
- être détenteur de la Carte Jeune Biométrique (CJB) ;
- justifier d'une formation, d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine choisi ;
- disposer de profils complémentaires en rapport avec le secteur d'activité dans le groupe ;
- être capable de se rendre disponible pour suivre la formation en ligne et pour effectuer les travaux devant intervenir au cours de la phase d'incubation.

B. Conditions spécifiques

Les projets éligibles à l'incubation et au financement devront, en fonction de leur typologie, être portés par les jeunes remplissant les conditions spécifiques.

- **Projets de fabrication des maillots et des survêtements :**
les jeunes candidats, porteurs d'idées de projets devront :
 - justifier d'une formation, d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'industrie du textile et de l'habillement (stylisme/modélisme /couture) ;
 - être constitués en groupes de dix (10) personnes.
- **Projets de fabrication des ballons et des filets :**
les jeunes candidats, porteurs d'idées de projets devront :
 - justifier d'une formation, d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'industrie de la cordonnerie, du tissage ou de la maroquinerie ;
 - être constitués en groupes de huit (08) personnes.
- **Projets de fabrication des trophées et gadgets sportifs :**
les jeunes candidats, porteurs d'idées de projets devront :
 - justifier d'une formation, d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'infographie, du graphisme, de l'impression numérique, de la gravure et du façonnage ;
 - être constitués en groupes de cinq (05) personnes.

IV. DES MODALITES DE REPARTITION DES JEUNES DANS LES PROJETS DE COOPERATIVES

Les jeunes porteurs d'idées de projets, regroupés en vingt-cinq (25) projets de création de Coopératives devront être répartis de la manière suivante :

Domaines	Nombre de projets de création de Coopératives	Effectif des jeunes par Coopérative	Effectif total
Fabrication des maillots et des survêtements	13	10	130
Fabrication des ballons et des filets	06	08	48
Fabrication des trophées et gadgets sportifs	06	05	30
Total	25		208

V. DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprennent les pièces ci-après :

- un formulaire de candidature, dûment renseigné en ligne par les candidats, disponible sur le site www.pifmas.cm ;
- les photocopies des Cartes Nationales d'Identité ou des récépissés des membres du groupe, le cas échéant ;
- un reçu du mandat postal de la somme de cinquante mille (50 000) francs CFA, versée par le groupe pour le compte du PIFMAS ;
- les documents justificatifs des compétences ou de l'expérience dans le domaine choisi, ou de toute autre information.

VI. DE LA SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront soumises **exclusivement en ligne**, au plus tard le **01 juillet 2026**, à **23 h 59 minutes** à l'adresse : www.pifmas.cm.

VII. DES MODALITES DE SELECTION

Les candidatures soumises seront examinées et notées en ligne, par un jury mis en place à cet effet et selon la grille d'évaluation y relative arrêtée par le PIFMAS. A l'issue de cet examen, les candidats retenus seront informés par voie d'affichage et/ou électronique.

VIII. DES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les projets de création des coopératives de « fabrication du matériel sportif » seront incubés en ligne à travers la plate-forme numérique du PIFMAS, durant une période de vingt-six (26) mois, structurée en trois (03) phases : la pré-incubation, l'incubation et la post-incubation.

La phase de pré-incubation, d'une durée de trois (03) mois et vingt (20) jours, permettra de sélectionner les jeunes, de leur donner des fondamentaux sur

l'entrepreneuriat, l'esprit coopératif et de leur permettre de consolider leur idée de coopérative.

La phase d'incubation, qui s'étalera sur cinq (05) mois, servira à accompagner à maturation, l'idée de projet, à travers les études de faisabilité et le montage du plan d'affaires, conformément au canevas proposé par le PIFMAS. Au terme de ladite phase, les vingt-cinq (25) projets les plus pertinents seront retenus, en vue de l'octroi d'un financement.

La phase de post-incubation, qui couvrira dix-sept (17) mois, consistera à assurer l'accompagnement des groupes de jeunes après le financement, notamment au lancement des opérations, au démarrage des activités et à leur développement.

IX. DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront prendre l'attache de la Coordination Nationale du Projet d'Insertion Socio-économique des Jeunes par la création des microentreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS), sise à l'Immeuble siège du MINJEC à Yaoundé, au numéro de téléphone 222 235 594 ou via le site internet: www.pifmas.cm. Ils peuvent aussi se rendre, pour ce faire, dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes, ou encore au Service du Courrier du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, sis à l'Immeuble siège du MINJEC.

Yaoundé, le 28 MAI 2026

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,



Aminoua Foubou